



## ACCORD CHÔMAGE PARTIEL DE LONGUE DURÉE

# MERCI PATRON !

**Le patronat de la branche ferroviaire (UTP), soutenu par les fédérations UNSA et CFDT, a tenté de jeter des milliers de cheminots au chômage pour une longue durée.**

**Véritable aubaine pour les employeurs, un accord de branche aurait eu des conséquences gravissimes pour les cheminots et l'activité ferroviaire en général. C'est pourquoi la fédération CGT des Cheminots n'a pas signé cet accord et a fait valoir son droit d'opposition !**

**Ce que nous avons évité dans la branche est passé par un accord d'entreprise à ECR le 08 décembre 2020 et à la SNCF le 18 décembre 2020.**

La CGT n'a pas participé aux négociations, n'étant pas représentative à ECR. Au regard de la situation, il est urgent de renforcer la CGT pour faire échec à l'accompagnement des politiques patronales.

Même si nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions sur la combativité des syndicats signataires, nous arrivons encore à être déçus de leur positionnement.

Cet accord est un recul pour les salariés d'ECR, jamais connu, avec l'aval d'une majorité syndicale. Une honte !

Les directions d'entreprise, appuyées par le Gouvernement, instrumentalisent le contexte économique pour orchestrer un « chantage à l'emploi » avec un dispositif de chômage partiel entièrement à leur main : des organisations du travail en mode dégradé, des formations professionnelles dévoyées, des pertes de salaire et d'Éléments Variables de Soldes (EVS), ainsi qu'une baisse des ressources pour la sécurité sociale.

**Bon pour la branche, mais pas pour l'entreprise et vice versa...**

Malgré la position d'allégeance envers le patronat de la fédération CFDT des cheminots, notamment à travers sa signature de l'accord de branche, l'équipe CFDT d'ECR a eu le « courage » de ne pas signer cet accord qui va amplifier la paupérisation des salariés.

L'argumentaire mis en avant localement est celui défendu par la CGT et sa fédération des Cheminots. C'est sur cette base que nous avons dénoncé l'accord de branche. FO, qui s'est opposé à l'accord de branche, signe pour sa part dans l'entreprise. Comprenez qui pourra...

Il convient aussi de rappeler que si l'accord de branche n'avait pas été dénoncé, il aurait pu être mis en œuvre de manière unilatérale par la direction d'ECR sans passer par la négociation d'un accord d'entreprise...

**Rejoindre la CGT pour peser !**

Face à ces retournements et à l'inconstance de ces organisations syndicales, il est urgent de renforcer la CGT pour mettre en échec les politiques patronales et gagner de nouveaux droits pour TOUS les cheminots, quelle que soit leur entreprise.

**Nous vous invitons à demander des comptes aux syndicats signataires de ces accords.**

**Pour un syndicalisme de lutte, utile et cohérent !**

**Rejoignez la CGT !**

